Motion du 17 septembre 2007 de Mmes Claudia Heberlein Simonett, Anne Pictet, Sandrine Burger, Marguerite Contat Hickel, Frédérique Perler-Isaaz, Sophie de Weck Haddad, Sarah Klopmann, MM. Philippe Cottet, Yves de Matteis, Alpha Dramé, Alexandre Wisard et Mathias Buschbeck: «Les zones 30 km/h sont-elles sûres pour toutes et tous?»

(acceptée par le Conseil municipal lors
de la séance du 21 janvier 2008)

MOTION

Considérant:

– l'ordonnance fédérale sur les zones 30 et les zones de rencontre qui stipule que «l'aménagement de passages pour piétons n'est pas admis. Dans les zones 30, il est toutefois permis d'aménager des passages pour piétons lorsque des besoins spéciaux en matière de priorité pour les piétons l'exigent, notamment aux abords des écoles et des homes» et qui instaure un contrôle des mesures réalisées;

– le développement très positif de la création de plus en plus de zones 30 sur le territoire de la Ville;

– que l'absence de passage pour piétons déstabilise ces derniers, qui ne savent pas toujours où traverser la rue;

– que nombreux sont les utilisateurs-trices qui ne connaissent pas les règles applicables dans les zones 30;

– qu'un grand nombre d'automobilistes ne respectent pas la vitesse dans ces nouvelles zones 30, facteur d'insécurité quotidienne,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

– à lui soumettre une évaluation du fonctionnement des zones 30 existantes en ville de Genève;

– à étudier la faisabilité d'une campagne de sensibilisation autour de ces conclusions, suivie d'une campagne de contrôle de la vitesse par la police cantonale, en collaboration avec l'Etat de Genève.